

● Rudy Demotte (PS), ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles, défend la laïcité.

● Il soutient pleinement sa ministre de l'Enseignement, Joëlle Milquet.

● La Fédération pourra mener ses nouveaux projets à bien à partir de 2016.

“Je défends une laïcité au sens français du terme”

“La dispense des cours de religion et de morale doit être possible pour la rentrée de septembre 2015”

Entretien Isabelle Lemaire et Stéphane Tassin

Le 13 mars dernier, la Cour constitutionnelle rendait facultatifs les cours de morale et de religion dans l'enseignement officiel. Le jour même, vous demandiez à ce que le débat sur la dispense soit tranché pour la rentrée 2015. Aujourd'hui, de nombreux acteurs de la négociation plaident pour un report de l'organisation de cette dispense. Restez-vous sur votre premier avis ?

Je reste exactement sur la même ligne qu'au premier jour. Il faut un contenu qui doit porter sur les valeurs fondamentales et permettre notamment des démarches de lecture critique et de compréhension. Des lignes doivent bouger dès la rentrée, sans heurter le corps professoral ni menacer l'emploi. Je me retrouve sans difficulté dans les balises posées par l'avant-projet de décret de Joëlle Milquet sur l'encadrement pédagogique alternatif (EPA) (l'entretien du ministre-Président a cependant été réalisé avant que le Conseil d'Etat ne se montre assassin à l'égard de cet avant-projet de décret -NdLR).

Joëlle Milquet dit qu'elle a été pressée, et notamment par vous, d'organiser quelque chose de concret pour les dispensés dès la rentrée. Aviez-vous mesuré la difficulté de cette tâche à accomplir en un temps record ?

Dès que le problème s'est posé, j'ai fait preuve de compréhension à l'endroit de la ministre de l'Education. Encore aujourd'hui, je ne fais porter une croix à quiconque.

Si l'EPA ne peut pas se faire à la rentrée, Joëlle Milquet évoque une piste de solution : rendre juridiquement le cours de morale neutre. Vous paraît-elle jouable ?

Cette question nécessite d'abord un examen en profondeur, que des juristes sont occupés à faire. Politiquement, la question n'a pas été posée. Il n'y a ni note ni débat au gouvernement. Je ne peux donc pas me prononcer officiellement sur ce qui n'existe pas.

La question de la dispense a engendré de vives tensions. Le camp des laïcs militants, dont des élus PS, a durement traité Joëlle Milquet. Où vous situez-vous ?

Ce qui rend sensible ce débat, c'est qu'il porte sur nos vaches sacrées. Le questionnaire envoyé aux parents et leur demandant de choisir ou non un cours philosophique a suscité un débat non pas entre croyants et autres mais à l'intérieur du camp des laïcs. On est dans une logique où on a l'impression que ceux qui prônent une certaine laïcité dans le cours de morale, au sens français du terme et donc pas militant, seraient assimilés à des personnes qui portent les valeurs d'une foi ou d'un dogme. Et que les plus laïcs dans ce débat diraient : “L'eau du bain emporte le bébé”.

Quelle est votre position sur ce futur cours de citoyenneté qui devrait voir le jour en 2016 ? Une heure ou deux heures par semaine ?

Je suis favorable à deux heures par semaine. L'accord de gouvernement engrange une heure, ce qui est déjà une victoire pour les socialistes. Je suis d'obédience et de pratique laïques. Je pense qu'il est important de séparer le rôle de l'Eglise et de l'Etat. Je suis très respectueux des différences religieuses. Donc je défends une laïcité au sens français du terme. Mais je suis aussi chef de gouvernement. Je dois veiller à ce que le gouvernement avance dans l'harmonie. La mise en œuvre de ce cours, idéalement dès 2016, doit être phasée, pour ne pas mettre en

péril les emplois, permettre une réflexion sur les référentiels et faire entrer progressivement les cohortes d'élèves dans le cours.

Une dernière question sur le budget de l'enseignement. Les défis à relever (lutte contre l'échec et le décrochage, remédiation...) sont nombreux et coûteux. Allez-vous élargir l'enveloppe ?

Il faut faire bouger les lignes, ce qui ne veut pas dire économiser. C'est toute l'idée du Pacte d'excellence. Je suis convaincu qu'avec les mêmes moyens, on peut répondre à un spectre de besoins plus larges. J'appellerais ça

des recyclages positifs de moyens.

Épingle

La laïcité à la française, ce n'est pas la neutralité à la belge

Distinguo. Les conceptions belge et française de la laïcité sont différentes. En Belgique, la séparation de l'Eglise et de l'Etat est inscrite dans la Constitution. L'Etat est neutre et il reconnaît les

différentes religions. En France, c'est en opposition aux religions que la notion de laïcité s'est créée. Le concept de laïcité est donc plus exclusif. Il interdit l'expression du fait religieux dans la sphère publique alors qu'elle est autorisée chez nous. La loi de 1905 consacre le principe de séparation de l'Eglise et de l'Etat. Si la République garantit la liberté de culte, elle n'en subventionne aucun. Dans les écoles publiques françaises, le port de signes convictionnels est toléré. Les écoles belges de l'officiel organisent des cours de religion. En France, on n'y enseigne que le fait religieux. **I. L.**

“Nous dégagerons des marges budgétaires en 2016”

Si en théorie cela paraît difficile, n'est-il pas possible d'envisager à long terme, via certains aménagements, de mettre en place une capacité fiscale pour la Fédération Wallonie-Bruxelles ?

C'est difficile car nous ne sommes pas territorialisés. Prenez l'exemple des allocations familiales que nous n'avons pas pu communautariser car le côté bi-communautaire de Bruxelles rend cela impossible. J'ai, par contre, toujours voulu des niveaux de concertation entre entités francophones. Nous avons deux types d'aides directes des Régions. En matière d'emploi associatif, nous dépendons directement des Régions. Pour nous, il est vital que tout cela se maintienne. Enfin, il y a les infrastructures, comme les écoles ou les crèches, pour lesquelles nous avons déjà collaboré avec les autres niveaux de pouvoir. Il faut continuer.

Vous espérez toujours dégager des marges budgétaires en 2016 et 2017 pour mener à bien un certain nombre de projets ?

Structurellement, la Fédération Wallonie-Bruxelles va, dans ses paramètres de financement, le permettre. Si nous respectons bien nos balises budgétaires, le cahier de route sera plus facile à tenir.

Le Parlement wallon va changer son mode de fonctionnement. Son président veut inviter la Fédération à tenir des commissions à Namur. Vous êtes d'accord ?

Je suis à la disposition du Parlement, je suis d'une souplesse de yogi. Mais je crois

qu'un Parlement doit en respecter un autre. Il ne faudrait pas qu'à un moment donné, cette gymnastique se fasse en faveur d'un niveau de pouvoir contre l'autre. Je ne suis favorable qu'à une seule chose, l'efficacité.

Le Parlement wallon a également mis sur pied une commission du renouveau démocratique pour discuter de consultation populaire ou de panels citoyens. La Fédération n'a-t-elle pas besoin, elle aussi de renouveau démocratique ?

Ce qui se passe en Wallonie est bon et dans la lignée de ce qui s'est passé sous la précédente législature. Maintenant, il faut se demander si les deux Parlements ont les mêmes bases d'appui. Je comprends que lorsqu'on parle de démocratie locale ou de Région, la consultation populaire a toute sa pertinence.

Et le recours au panel citoyen par tirage au sort pour discuter de grandes orientations sociétales ?

On l'a déjà fait sur le statut des journalistes ou la question des droits de l'enfant via des assemblées parlementaires. Est-ce

que les institutions doivent se substituer à l'associatif qui peut normalement jouer ce rôle ?

On a vu que certains ministres de votre gouvernement affichaient parfois des divergences comme André Flahaut et Joëlle Milquet. La gestion d'équipe est-elle facile ?

Elle est nettement plus simple que sous

la triangulaire avec Ecolo. On reste évidemment face à des personnalités diverses et fortes. Nous avons choisi de mettre des matières extrêmement sensibles en exergue. Elles génèrent actuellement un vrai débat de société et je m'en réjouis. Nous sommes dans un grand respect des partenaires et dans l'affirmation de nos différences. Les conseils des ministres ne tergiversent pas pendant des heures comme j'ai pu en connaître.

La répartition des fonds Feder a été présentée comme exemplaire par le recours à un jury indépendant. Etait-il vraiment indépendant ce jury ?

Ce jury était équilibré. Il est certain que les gens qui le composent viennent de quelque part. Quant aux critiques de l'opposition MR sur le choix des villes mises en évidence dans la répartition des fonds, je tiens à dire que nous avons réexaminé la carte sous l'angle transfrontalier. On peut toujours trouver à critiquer mais je trouve que nous sommes solides sur nos bases. Pour paraphraser Philippe Bouvard : “Mon vieux sens de l'égalité se réveille quand quelqu'un a ce que je n'ai pas.”